

COMMUNE DE SAINT FELIU D AMONT

Département des Pyrénées-Orientales Arrondissement : PERPIGNAN

Compte rendu de la séance du 27 octobre 2016

Madame Jocelyne ALBERT (Conseiller Municipal), Monsieur Jean-Claude BOUCHET (Conseiller Municipal), Monsieur Alain CATALA (Conseiller Municipal), Monsieur Alain CHAZEE (Conseiller Municipal), Monsieur Francis JOULIA (4eme Adjoint), Madame Marie-Francoise LANCIAUX (3eme Adjoint), Monsieur Jean-Claude MORAT (2eme Adjoint), Monsieur Julien MURCIA (Conseiller Municipal), Madame Françoise OLIVE (Conseiller Municipal), Monsieur Robert OLIVE (Maire), Madame Florence SIBIEUDE (Conseiller Municipal) Monsieur Jean-Paul BONNET (Conseiller Municipal) par Monsieur Robert OLIVE Monsieur Jean-Christophe BOURQUIN (Conseiller Municipal), Monsieur Jean-Pierre PASCAL (1er Adjoint)
Secrétaire(s) de la séance: Jocelyne ALBERT

Ordre du jour:

Approbation du compte-rendu du 14/09/2016
Attribution du marché public "La Carrerada"
Bail locatif logement communal sis carrer de tramontane
Document unique
Enquête publique sur la méthanisation
Déclaration d'Intention d'Aliéner
Communauté de Communes Roussillon-Conflent
Questions diverses

1- Approbation du compte-rendu de la séance du 14 septembre 2016

En ouverture de séance, Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance précédente. Le compte- rendu de la réunion du 14 septembre 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2 - attribution marché public - MAPA - "La Carrerada" (DE_2016_074)

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal de la procédure d'appel d'offres, pour pour la réhabilitation de rues "La Carrerade "et que la commission d'appel d'offres a décidé de retenir l'offre de l'entreprise économiquement la plus avantageuse.

Monsieur le Maire énonce le choix de la CAO.

Après avoir ouï le maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'entériner la proposition de la Commission d'Appel d'Offres en attribuant le marché à :

Lot n° 1 - voirie, pluvial

Groupement d'entreprise PULL/EUROVIA, pour un montant de 122.704,73 € HT

Lot n° 2 - eau potable, eaux usées

L'entreprise FARINES TP, pour un montant de 26.742,50 € HT

3 - Renouvellement d'un bail locatif (18 carrer de la tramontane)

(DE_2016_075)

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le bail de Monsieur DUBREUIL Jean-Yves est arrivé à terme et qu'il faudrait le renouveler.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal,

DECIDE de renouveler avec Monsieur DUBREUIL Jean-Yves pour trois ans le bail de la maison sise 18 carrer de la tramontane de novembre 2016 à octobre 2019.

FIXE le montant du loyer à 288.22 €.

DIT que cette somme sera réactualisée annuellement en fonction de la variation de l'indice Insee.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer tous les papiers nécessaires.

4- Document unique

Monsieur le Maire donne la définition du document unique et rappelle que la collectivité est dans l'obligation de détenir un tel document.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de passer une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales pour l'élaboration du document unique.

Après échanges et débats, les membres de l'assemblée délibérante décident de reporter à la prochaine réunion du Conseil Municipal la prise de décision et demande que les services administratifs de la commune se rapprochent du Pôle Santé au Travail 66.

5-Enquête publique pour le projet de l'unité de méthanisation situé sur la commune de Perpignan (DE_2016_076)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une enquête publique pour l'autorisation d'exploiter une unité de méthanisation sur la commune de Perpignan est en cours, et que le Conseil municipal doit se prononcer.

Après avoir pris connaissance du dossier les élus

-Relèvent une incohérence, dans le dossier d'enquête publique où il est indiqué que la parcelle cadastrée A764 fait partie de l'îlot C52 - lieu-dit "Hortes Altes" or la parcelle A764 (propriété de la commune de Saint-Féliu d'Amont) se trouve au lieu-dit "le village". De plus la parcelle A764 est la parcelle sur laquelle se trouve le puits desservant en eau potable toute la commune de Saint Féliu d'Amont.

-Font remarquer qu'il semble que les propriétaires des parcelles (concernées par le plan d'épandage) sises sur le territoire communal n'aient pas été consultés.

-Donnent un avis défavorable au plan d'épandage.

-S'opposent à l'épandage des digestats sur le territoire communal.

6-Déclaration d'intention d'aliéner

Dans le cadre de la vente de la parcelle cadastrée A412 (vente GOUZY / GOUZY), une Déclaration d'Intention d'Aliéner a été reçue en mairie. Les élus décident de ne pas préempter le bien vendu.

7-Communauté de Communes Roussillon- Conflent

Monsieur Le Maire présente le rapport annuel 2015.

7.1-Modification des statuts

Monsieur le Maire rappelle les articles 64, 65 et 68 de la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) prévoyant le renforcement des compétences obligatoires et optionnelles des communautés de communes avec des délais de mise en oeuvre qui interviendront entre 2017 et 2020.

Robert OLIVE fait part de la délibération du 24 septembre 2016 du Conseil communautaire relative à la modification des statuts de la Communauté de communes Roussillon Conflent.

Le Maire rappelle que la réglementation prévoit que cette réforme des statuts de la Communauté soit décidée par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise, et d'autre part, cette réforme statutaire sera prononcée par arrêté du représentant de l'Etat dans le département.

Le conseil municipal, où le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des Membres présents et représentés.

Se prononce favorablement à la modification statutaire consécutive au renforcement des compétences des communautés de communes lié à la loi NOTRe.

8-Questions diverses

a) Compteurs linky

Suite à la réunion publique, où un administré a fait part de ses inquiétudes concernant la future mise en place des compteurs Linky et où Monsieur le Maire avait proposé d'organiser une réunion contradictoire entre ERDF-ENEDIS et une association anti compteurs communicants.

Le Maire a soumis au vote des élus l'organisation d'une telle réunion .

Résultat du vote : Robert OLIVE s'abstient et 11 voix contre.

Cependant les élus sont favorables au prêt d'une salle si demandée par une association.

b) Colis de Noël aux plus de 70 ans

Comme l'année passée les élus assureront eux même la distribution celle-ci aura lieu le 10 décembre.

c) Sécurisation de la sortie de la 5ème classe

L'équipe enseignante a demandé que la sortie de secours rue de la Mairie soit sécurisée

Les élus vont prendre attache auprès du Service Départementale de Sécurité.

d) Chauffage école

Les représentants communaux siégeant au conseil d'école font part à l'assemblée délibérante, de la demande de Madame ESPONDA qui souhaite que sa classe soit équipée de convecteurs électriques.

Les élus donnent une réponse favorable à sa requête.

(les travaux seront réalisés en 2017 en régie communale)

e) Demande de location de salle polyvalente

Un courrier a été reçu en Mairie, par lequel Monsieur Alexandre Haller représentant de la société "Saveurs et Élégance" demande l'autorisation de pouvoir louer la salle polyvalente à titre professionnel.

Après échanges, les élus ont donné leur accord de principe.

f) Jardins familiaux

Alain Chazée -Elu en charge de la gestion des Jardins Familiaux- propose que le container soit repeint et que le terrain soit nivellé.

Les élus sont favorable à ces 2 propositions.

g) Agrandissement de l'école

Marie-Françoise LANCIAUX donne l'état d'avancement des travaux

h) Sydeel

Alain CATALA informe l'assemblée délibérante des travaux qui seront réalisés par le Sydeel, lors de la réhabilitation de la Carrerade.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h20